



Communiqué de presse

L'Office national des Pensions présente son Rapport annuel 2010

Les dossiers de pension deviennent de plus en plus complexes : entre 2006 et 2010, le nombre d'ayants-droit qui reçoivent une prestation dans plusieurs régimes de pension augmente de manière sensible. La tendance se remarque principalement au niveau des nouvelles prestations payées aux hommes, lesquelles augmentent de 22,5 % sur les 5 dernières années. 2010, c'est aussi pour l'ONP l'année de la mise en ligne de son application « MyPension », le dossier de pension en ligne qui donne la possibilité aux citoyens de suivre leur dossier de pension en temps réel.

L'Office national des Pensions vient de publier son rapport annuel 2010. Uniquement disponible sous forme électronique, ce rapport annuel est consultable à partir du site web de l'ONP www.onp.fgov.be.

Le nombre de carrières mixtes augmente

Entre janvier 2006 et janvier 2010, le nombre de bénéficiaires (nouveaux pensionnés moins les décédés) d'une prestation payée par l'ONP a augmenté d'à peine 2,5 %, passant de 1.747.111 à 1.791.526 individus.

L'ONP constate tout de même que le nombre de pensionnés qui ont travaillé dans plusieurs régimes de pension augmente de manière sensible. Le nombre d'ayants-droit avec une carrière mixte augmente de 4% ces 5 dernières années, passant de 573.674 à 597.436 individus. Cette tendance se remarque principalement dans le nombre de nouvelles prestations payées aux hommes qui augmente ces 5 dernières années de 22,5 % (passant de 50.957 à 62.395 prestations). Les chiffres pour les femmes sont, eux, peu représentatifs puisque l'âge légal de la pension pour les femmes a été augmenté deux fois sur le même laps de temps (de 63 à 64 ans en 2006 et de 64 à 65 ans en 2009).

Les dossiers de pension deviennent de plus en plus compliqués

La complexité des dossiers de pension augmente. Un ayant-droit qui demande sa pension dans différents régimes doit pour cela s'adresser aux différentes institutions de pension et se retrouve souvent confronté à des législations très différentes. Les institutions de pension mettent tout en œuvre pour, via des initiatives communes (Pointpensions, conventions de travail, échange de données informatiques, etc.), limiter la surcharge administrative pour l'ayant-droit. En matière de paiement des pensions, cela se traduit par le paiement unique des pensions des régimes salarié et indépendant. Grâce à cette centralisation, l'ONP peut ainsi suivre la situation fiscale des pensionnés, éviter les paiements indus et assurer la continuité des paiements.

MyPension, le dossier de pension en ligne

Le 25 mai 2010, l'ONP a lancé le dossier de pension en ligne « MyPension ». Cette application e-government est accessible à tous les pensionnés salariés et indépendants et à toute personne qui travaille ou a travaillé comme salarié. Le citoyen reçoit ainsi la possibilité de suivre, via une connexion sécurisée, l'évolution de son dossier de pension. De cette manière, l'ONP espère augmenter la transparence vis-à-vis de son fonctionnement interne.

Pendant sa première année d'existence, MyPension a été consulté 448.231 fois.

Vous pouvez consulter et télécharger le rapport annuel [ici](#).

Vous trouverez davantage de statistiques et études.